

## Profils de la diaspora haïtienne dans la Caraïbe #2 : la France d'outre-mer

Charlotte Wiener Chercheur  
Associé OBMICA, basé en Martinique

**Population :** Il est difficile d'évaluer avec précision les chiffres de la population haïtienne aux Antilles françaises en raison des restrictions sur la diffusion de ces informations. C'est pourquoi le dernier recensement de l'Institut national de la statistique et des études économiques en Guyane française date de 2015 (comptant 27 952 ressortissants haïtiens), de 2008 pour la Guadeloupe (comptant 27 000 ressortissants



“Con el Ultramar francés, podemos jugar a los aprendices de brujo con las leyes. Una buena dosis de inhumanidad. El equivalente en desprecio.” Fuente: CIMADE 2018. Petit Guide Expulsions

haïtiens) et de 1999 pour la Martinique (comptant 1 300 ressortissants haïtiens). Ces chiffres ne prennent pas en compte ceux de la diaspora haïtienne qui vivent avec un statut migratoire irrégulier, or ceci n'est pas insignifiant. De surcroît, il est certain que les chiffres n'ont cessé d'augmenter et que les immigrés haïtiens continuent de garder une place majoritaire au sein de la population immigrante de ces 3 territoires.

### Cadre légal

Singularité des droits, droits d'exception, droits aux rabais, un droit à géométrie variable, le non-droit d'outre-mer ; nombreux sont les termes utilisés pour décrire les droits et le non respect de ceux-ci dans les départements de la France d'outre-mer. La Martinique, la Guadeloupe et la Guyane, en tant que départements français, sont tenues de suivre la législation française concernant les étrangers, et ce avec tous leurs droits et leurs devoirs. Toutefois, cette législation comporte des spécificités qui posent problème car elle réduit radicalement le nombre et la qualité des droits des migrants et des réfugiés.

### Situation socio-économique

Les migrants Haïtiens en Martinique et en Guadeloupe sont d'abord venus pour pallier le manque de main d'œuvre lors des récoltes de bananes, ananas et canne à sucre. Ensuite, des travailleurs haïtiens furent recrutés sur place pour briser les grèves. En Guyane, les migrants haïtiens furent d'une grande aide pour construire le centre spatial guyanais pendant des décennies. Aujourd'hui dans les trois territoires, mais surtout en Guyane, on retrouve des membres de la diaspora haïtienne dans tous les types de métiers. Cependant, la grande majorité continue de subir une exploitation devenue tristement banale.

### **Les défis actuels**

En Martinique, une xénophobie latente existe envers les membres de la diaspora haïtienne. On peut percevoir celle-ci à travers des remarques péjoratives dans la langue courante, qui, en même temps, côtoient l'image du « Haïtien-bon-travailleur ». En Guadeloupe, ce même duo de stéréotypes se révèle parfois extrêmement violent comme ce fut le cas entre 2002 et 2004. Lors de cette période, un Guadeloupéen, animateur de radio devenu politicien, surnommé Ibo Simon, a connu une certaine popularité en exhortant les Guadeloupéens à la violence envers les Haïtiens coupables, selon lui, de tous les maux. En Guyane aussi il y a lieu de parler de xénophobie. Cependant, dans ce vaste territoire, la diaspora haïtienne a malgré tout un meilleur accès à « l'ascenseur social » que dans les deux îles susnommées.

Un autre grand défi aujourd'hui pour la diaspora haïtienne dans les Antilles Françaises, c'est le droit au séjour. Dernièrement, les associations ont tiré la sonnette d'alarme, en raison d'une nouvelle atteinte aux droits des Haïtiens en Guadeloupe, qui gagne aussi la Martinique et la Guyane. Il s'agirait d'imposer, sans annonce et sans préparation, un autre obstacle à franchir dans le droit au séjour : la nécessité de légaliser des actes d'état civil par l'ambassade de France en Haïti. Que les actes requièrent déjà la légalisation en Haïti du parquet, du ministère de la justice, du ministère des affaires étrangères et aussi du consulat général d'Haïti, vraisemblablement cela ne suffirait pas et démontre un vrai manque de confiance envers les institutions haïtiennes. La chasse aux mariages blancs à laquelle se livrent allègrement les autorités françaises est un des exemples les plus flagrants de cette discrimination. La peur que ces tactiques suscitent est telle qu'elle a déjà causé la mort d'un ressortissant haïtien qui, en tentant d'échapper aux contrôles de police, s'est jeté d'un pont en Martinique en 2015.

En Guyane, on peut parler d'infra droit avec le décret du 23 mai 2018 qui prévoit « d'expérimenter un traitement plus rapide des demandes d'asile », le délai habituel pour déposer la demande d'asile de 21 jours étant ramené à 7 jours ! En outre, les logements des plus démunis de la diaspora haïtienne ne sont nullement épargnés par la Loi du 23 juin 2011 contre l'habitat indigne, particulièrement en Guyane. En vigueur depuis 2018, l'Etat français l'utilise pour expulser les habitants et démolir leurs habitations.

### **Les possibilités pour l'avenir...**

Les possibilités pour l'avenir dépendent non seulement de l'Etat français pour un droit des étrangers en outre-mer qui respecte la diaspora haïtienne et tous les étrangers, mais d'une alliance de la diaspora haïtienne avec la société civile de ces trois territoires afin de lutter pour obtenir ce respect. Et ce en commençant par la valorisation de l'immigration haïtienne et plus généralement de l'immigration en outre-mer.